

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 19 septembre 2024

Date de convocation : 4 septembre 2024
Date d'affichage : 4 septembre 2024

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 29
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf septembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de La Bastide des Jourdans, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRNOVITCH, Président,

Présents :

Robert TCHOBDRNOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOURLAND, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Jacques DECUIGNIERES, Nathalie LE BOUC, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTÉ, Mariane DOMEIZEL, Bernadette VITALE, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Serge ROBIN, Josianne MAURIN.

Procurations :

Catherine SERRA donne procuration à Josianne MAURIN, Jean-Louis ROBERT donne procuration à Richard ROUZET, Emilie BASTIE donne procuration à Jean-Marc BRABANT, Samantha KHALIZOFF donne procuration à Mariane DOMEIZEL, Pierre AUBOIS donne procuration à Jean-Luc BOREL, Jean-Paul GROUILLET donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER

Absents et excusés :

Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Emma LEON, Josiane PANATTONI, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON

Monsieur Nicolas SALERNO est nommé secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2024-087
Désignation des délégués de COTELUB au SIECEUTOM – Modification**

Rapporteur : Robert TCHOBDRNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1, L. 2121-33, L. 5721-2, L. 5211-7 et L. 5711-1 ;

Vu le Code électoral ;

Vu la délibération N°2020-047-A du 20 août 2020 portant élection des délégués au SIECEUTOM ;

Vu la délibération n°2020-072 du 24 septembre 2020 approuvant la modification des statuts du SIECEUTOM ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2020 portant modification des statuts du SIECEUTOM ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

COTELUB est membre du SIECEUTOM.

Lors de la séance du conseil du 20 août 2020, le conseil communautaire avait élu Madame Brigitte MARGAILLAN, comme déléguée suppléante de COTELUB auprès du syndicat.

Madame MARGAILLAN a démissionné de ses fonctions d'élu municipale au sein de la commune de Grambois.

Cette démission a entraîné de facto de sa démission en tant que membre du conseil communautaire, en vertu de l'article L273-5 du Code électoral, qui dispose : « Nul ne peut être conseiller communautaire s'il n'est conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement ».

En conséquence et en application de l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil communautaire de procéder au remplacement de Madame Brigitte MARGAILLAN en tant que déléguée syndicale suppléante auprès du SIECEUTOM. Monsieur François BONNET a déposé sa candidature. Monsieur le Président constate qu'il n'y a pas d'autre candidature.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il a été décidé à l'unanimité de ne pas procéder par un vote à bulletin secret.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De nommer Monsieur François BONNET en remplacement de Madame Brigitte MARGAILLAN en tant que délégué suppléant au SIECEUTOM ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- **Nomme** Monsieur François BONNET en remplacement de Madame Brigitte MARGAILLAN en tant que délégué suppléant au SIECEUTOM ;
- **Autorise** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

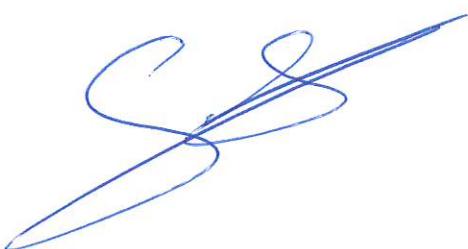
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits,

Par :

35 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Nicolas SALERNO
Secrétaire de séance



Robert TCHOBDRÉNOVITCH
Président

